



Université
de Bretagne-Sud

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 juillet 2014

Délibération n° 66-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la répartition des points de NBI pour l'année 2014/2015.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 15

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : répartition NBI 2014/2015

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 11 juillet 2014

Document mis en ligne le : 11 juillet 2014